

Eviter le pire Ouvrir la voie du progrès social

Double objectif

Samedi 15 juin, nous étions des centaines de milliers dans les rues, partout en France pour porter l'espoir que les prochaines élections législatives ouvrent la voie à des mesures de progrès social.

- ✓ Nous combattons depuis des mois les lois anti-sociales de Macron (report de l'âge de la retraite, etc ...) et nous avons une occasion unique de les faire annuler.
- ✓ Nous nous réjouissons que le programme du Nouveau Front Populaire reprenne à son compte nos principales revendications
- ✓ Nous dénonçons l'imposture du RN qui cherche à diviser les travailleurs en fonction de leur origine, leur religion ou leur couleur de peau et dont les promesses sociales sont contredites par tous leurs votes à l'Assemblée nationale et au parlement européen.

Notre bulletin de vote est un outil indispensable pour mettre fin au macronisme et pour combattre le risque de l'extrême-droite, dont on voit les dégâts antisociaux et liberticides en Hongrie, en Argentine, en Italie ...

Notre bulletin de vote est un outil utile pour porter nos revendications sociales à l'Assemblée Nationale et, au-delà, auprès du futur gouvernement.

Lucides et déterminés

- ✓ Nous savons que les coups ne vont pas manquer. Déjà, une foule de journalistes, "experts", agences de notation et banquiers viennent nous expliquer, les poches pleines, qu'il est impossible de satisfaire les revendications sociales.



- ✓ Nous avons été souvent déçus, parfois trahis. Nos anciens savent qu'en 1936, c'est la grève générale qui a permis d'aller au-delà du programme initial du Front populaire et d'arracher de grandes avancées sociales (semaine de 40 heures, congés payés ...)

C'est pourquoi la CGT appelle à mettre ces élections sous pression populaire dans les usines et dans la rue.

Nous allons tout faire pour gagner dans les urnes en juillet, nous allons aussi tout faire pour gagner dans les semaines suivantes sur les salaires, les retraites, la protection sociale, les services publics, les libertés, l'emploi et la préservation de notre planète.

Contre l'extrême-droite

Mensonges et imposture sociale

La retraite : Pour s'attirer les voix des classes populaires, le RN avait annoncé l'abrogation de la dernière loi portant l'âge de départ à 64 ans. Aujourd'hui, M. Bardella fait machine arrière, en prétextant que la situation ne le permet pas ! Même flou artistique sur la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité.

Les salaires : Le RN promet d'augmenter les salaires nets, en baissant les cotisations sociales, c'est-à-dire en s'en prenant au financement de la Sécurité sociale, de la retraite, de l'assurance-maladie ... Un tour d'illusionniste qui prétend augmenter la part de fromage en supprimant le dessert !

Les services publics : Il y a loin des belles promesses à la réalité du programme RN, qui prévoit de liquider La Poste pour confier la distribution du courrier à Amazon ! Et que deviennent nos hôpitaux si nous n'avons plus l'apport de médecins étrangers ?

Ses votes à l'Assemblée nationale et au parlement européen montrent que le RN est toujours du côté du patronat, contre l'augmentation du SMIC, contre la revalorisation des petites retraites, contre le retour de l'ISF ...



Liberté de la presse, droit de grève et droits syndicaux dans leur collimateur

M. Bardella prévoit de privatiser le service public de l'audiovisuel (radios/télévisions) pour les offrir, en retour d'ascenseur, à son ami et mentor Bolloré, milliardaire qui utilise déjà ses chaînes C-News et Europe 1 pour abreuver les auditeurs et téléspectateurs de propagande raciste et réactionnaire.

Marion Maréchal, ralliée au RN, y explique sa volonté de combattre le droit de grève et de détruire les syndicats. Voir une vidéo édifiante : <https://www.dailymotion.com/video/x8ytdqi>.

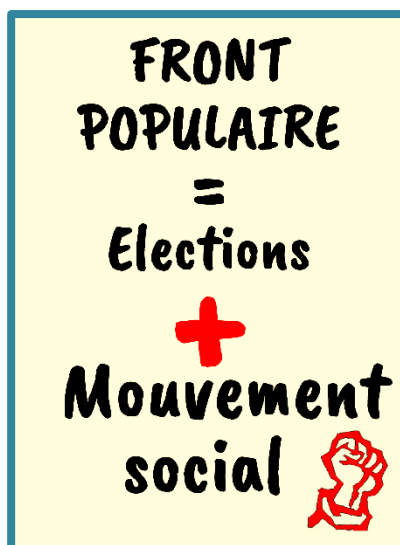
Pour la justice sociale

Prendre l'argent là où il est !

Le programme du Nouveau Front Populaire reprend les principales revendications de la CGT.

Il prévoit de financer l'augmentation du SMIC, la ré-indexation des retraites, la baisse de l'âge de départ, le blocage des prix des produits de 1^{ère} nécessité, la suppression de la taxe Macron sur les carburants, le développement des services publics et la reconquête des déserts médicaux ... en rétablissant l'ISF, en taxant les superprofits, en conditionnant les aides aux entreprises...

Un financement par un nouveau partage des richesses qui ne plait pas au MEDEF, mais qui a été validé par Esther Duflo, prix Nobel d'économie.



Mettre les élections sous pression

L'appel de la CGT à voter pour le programme du Nouveau Front populaire n'est pas un chèque en blanc. Nous connaissons les obstacles à affronter :

- ✓ Les multinationales, le grand patronat, les banquiers seront tous au rendez-vous pour défendre bec et ongles, leur système capitaliste et sa caste de privilégiés.
- ✓ Certains politiciens ne se sont ralliés au Nouveau Front Populaire que par opportunisme. Ils tenteront de freiner les changements qu'ils ont refusé quand ils étaient « aux manettes ».

Après le vote, c'est du mouvement social et de la pression populaire que dépend notre avenir.

Une initiative du 11 juin qui laissera des souvenirs !



Traditionnellement, chaque 11 juin, nous rendons hommage aux victimes ouvrières du 11 juin 1968, à Pierre Beylot et Henri Blanchet tués par les CRS, aux 150 blessés et amputés, grévistes victimes de la féroce répression patronale et policière.

Ce 11 juin 2024 a été l'occasion de parler de toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui encore sont victimes de la répression, de la discrimination, du harcèlement.

Rues re-nommées

En cette année où Montbéliard est Capitale Française de la Culture, nous avons choisi de marquer le coup en renommant nous-mêmes 3 rues. Ainsi l'avenue d'Helvétie est devenue **avenue du 11 juin 68**, la rue de Belgique est devenue **rue Pierre Beylot**, la rue des fleurs et devenue **rue Henri Blanchet**.

« Les noms qui figurent sur nos plaques de rue, sur les adresses de notre courrier postal, ont leur importance.

Ils traduisent les mémoires d'une ville, ou tout du moins la mémoire qu'une municipalité veut transmettre aux habitants d'aujourd'hui et de demain. Présence des personnes qu'elle veut honorer, et absence de celles qu'elle souhaite faire oublier.

Ainsi de grands ports français ont, dans le passé, honoré d'un nom de rue leurs armateurs esclavagistes, qui ont fait fortune dans la traite des noirs. Mais certaines villes comme Nantes ont récemment décidé, non pas de les renommer mais d'ajouter à chacune de ces plaques honorifiques un panneau d'information expliquant le rôle tenu par ces odieux personnages dans ce crime contre l'humanité qu'est l'esclavage.

Dans le Pays de Montbéliard, nous pensons qu'il est utile de transmettre aux habitants d'aujourd'hui et de demain, l'histoire du 11 juin 68 et des victimes de la répression gouvernementale et patronale qui luttèrent pour les salaires, les conditions de travail, le droit syndical et l'indemnisation en cas de maladie, dont nous bénéficions encore aujourd'hui. »



Agenda

- **Judi 4 juillet** : Réunion du Collectif retraités à 14H salle Thourot
- **Août** : Sortie conviviale (date et lieu à définir)
- **Vendredi 30 août** : Congrès du syndicat à Bussurel (salle du Moulin)



Le cumul emploi-retraite Un piège pour les veufs et veuves !

Les gouvernements font la promotion du cumul emploi-retraite. Cela leur évite d'avoir à revaloriser sérieusement les petites retraites : *Vous n'avez pas de quoi vivre ? Continuez à travailler en retraite !*

Pour certains retraités, c'est un moyen d'améliorer un peu l'ordinaire voire une obligation pour arriver à boucler les fins de mois. Mais ce système comporte, pour les veufs et les veuves, un piège qu'il faut connaître afin de l'éviter.

Nos explications (un peu techniques) :

La réversion soumise à un plafond de ressources

S'ils ont plus de 55 ans, les veufs et les veuves ont droit à une pension de réversion de la CARSAT égale à 54 % de la retraite que percevait (ou qu'aurait perçu s'il est mort avant) leur conjoint décédé.

La CARSAT verse cette réversion au conjoint survivant à la condition que l'ensemble de ses ressources ne dépasse pas un « plafond » fixé chaque année (pour 2024, 24 232 € brut pour une personne seule, 38 771 € pour un couple si le bénéficiaire est remarié).

Si la pension de réversion amène les ressources au-dessus de ce plafond, elle est réduite pour ne pas le dépasser, voire totalement supprimée si le plafond est atteint sans la pension de réversion.

Une réversion variable en activité

Tant que le conjoint survivant est « en activité », sa pension de réversion peut donc varier en fonction de ses revenus : si ses revenus augmentent, la pension de réversion peut baisser pour que le plafond de ressources ne soit pas dépassé. Inversement, une pension réduite peut réaugmenter si ses salaires baissent.

Une réversion définitive en retraite

Quand le bénéficiaire passe en retraite, le Code de la Sécu prévoit un calcul définitif sur la base des revenus des 3 mois qui suivent.

Mais la CARSAT ne vous prévient pas de cette règle ! Si pour compléter votre maigre retraite, vous décidez de poursuivre une activité partielle ou d'en reprendre une immédiatement, la CARSAT calculera votre réversion en prenant en compte l'ensemble de vos ressources y compris celles de ce travail.

Si avec ce complément de salaire, le total de vos ressources dépasse le plafond, votre réversion est réduite ou supprimée ... et cela définitivement ! Elle ne sera



ni rétablie ni revalorisée quand vous cesserez définitivement votre activité !

Croyant améliorer sa situation financière lors de son passage en retraite, le survivant se pénalise jusqu'à la fin de ses jours !

Scandale des régularisations

Le comble est atteint avec le délai de ce calcul définitif. De nombreux retraités qui ont un revenu de complément continuent de percevoir leur réversion « complète », pendant des mois voire des années.

Et un beau jour alors qu'ils sont en retraite depuis bien longtemps, une notification de la CARSAT leur indique que, vu leurs revenus au cours de leurs 3 premiers mois de retraite, leur pension de réversion est revue à la baisse, rétroactivement et définitivement et qu'ils doivent rembourser un « trop-perçu » qui se monte souvent à plusieurs milliers d'euros.

L'action de la CGT

- s'oppose juridiquement aux notifications tardives de baisse de la réversion, que nous considérons comme hors délai.
- revendique que le calcul définitif n'intervienne qu'à l'issue du cumul emploi-retraite, lorsque le retraité n'a plus ce revenu complémentaire.
- exige une hausse du plafond, ou sa suppression.

Conseil : si vous êtes veuf ou veuve et que vous devez travailler pour compléter votre retraite, faites votre calcul. En cas de doute, ne travaillez pas au cours des 3 mois qui suivent votre passage en retraite. Attendez que votre réversion soit « fixée définitivement » (cristallisée) !